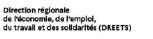




Egalité









### **COLLOQUE DU 16 MARS 2023 > SOMMAIRE**

- Etat des lieux de la santé au travail dans les Hauts-de-France Letizia CHIARORE (Carsat) & Emmanuel DELECOURT (Carsat)
- Loi Santé Travail de janvier 2021
   Cécile DELEMOTTE (Dreets)
- La prévention Primaire
   Cyril DE LAAGE (Carsat) & Laurent TRAINAUD (Asmis)
   Clément DESANGHERE (Métropole Couverture)
   Antoine ANGLADE / Arnaud LEMORE (Acia Automotive)
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle
   Samira MESSAOUDI & Dr Marie-Aude GUDIN (Asmis)
   Chantal TRICHARD (Carsat)
   Témoignage de l'entreprise UNITHER
- Synthèse et lien avec le PRST4
   Nabila AIT-ELDJOUDI (Dreets)





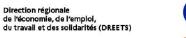








Fraternité



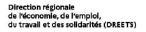


















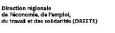
# **UNE RÉGION CUMULANT CONTEXTE SANI** ET SOCIO-ÉCONOMIQUE PEU FAVORABLE

Une espérance de vie à la naissance la plus faible de Métropole (2,6 années de moins pour les hommes, 2 années de moins pour les femmes).

Le taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine (9 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2022).

Sources: Insee, exploitations OR2S et Dreets HDF.





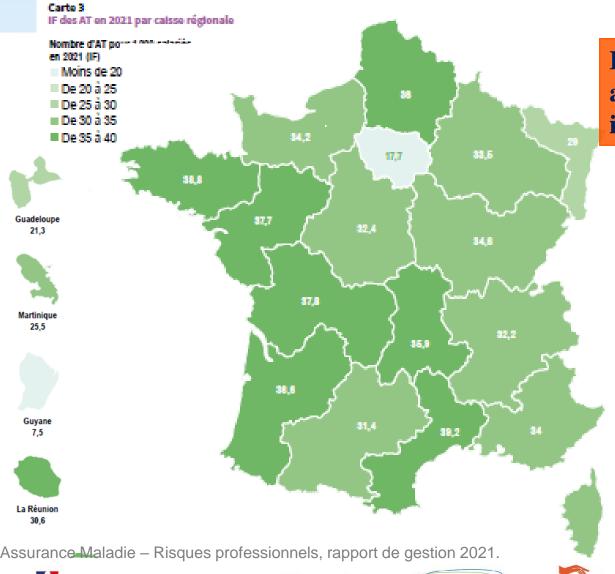








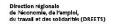
# FRÉQUENCE DES ACCIDENTS, une variabilité régionale



En 2021, 56 700 accidents du travail indemnisés

Source: Assurance Maladie – Risgues professionnels, rapport de gestion 2021.



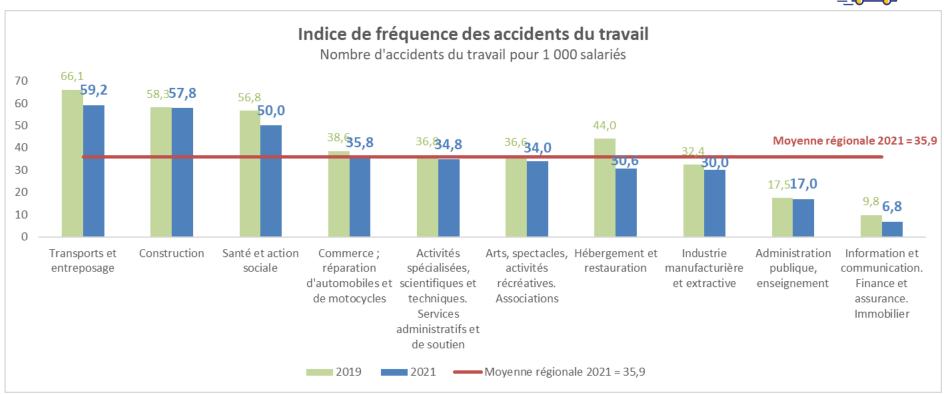






## LES ACCIDENTS SONT LES PLUS FRÉQUENTS DANS LES TRANSPORTS ET L'ENTREPOSAGE





Source: Carsat Hauts-de-France.



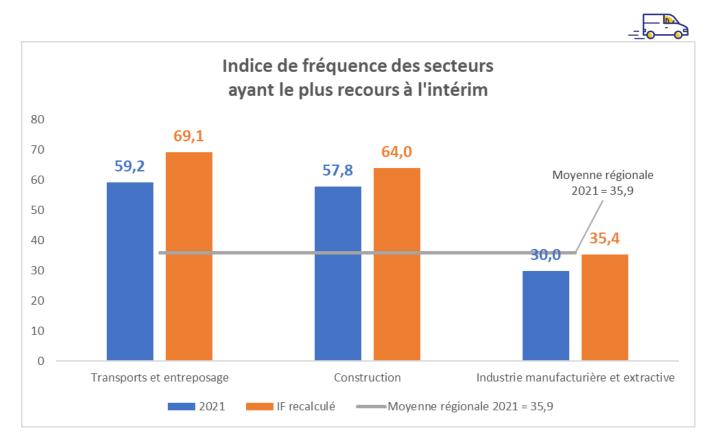






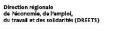


## DES ACCIDENTS PLUS FRÉQUENTS UNE FOIS CEUX DES INTÉRIMAIRES INTÉGRÉS



Source: Carsat Hauts-de-France, données 2021.











# DES MALADIES PROFESSIONNELLES PLUS FRÉQUENTES EN RÉGION



4 815 maladies professionnelles indemnisées en 2021

 2,5 troubles musculo-squelettiques pour 1 000 salariés en Hauts-de-France (2,1 en France)

Source: Carsat Hauts-de-France, données 2021.



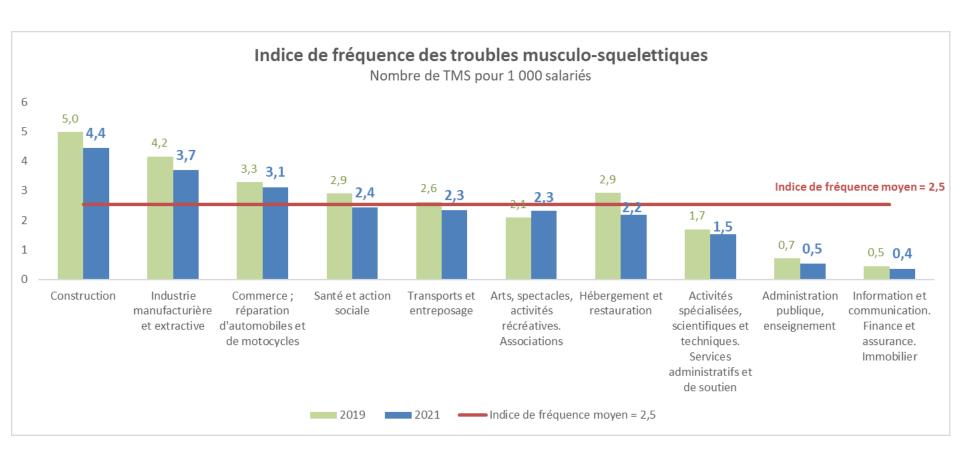








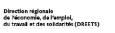
# DES MALADIES PROFESSIONNELLES PLUS FRÉQUENTES DANS L'INDUSTRIE ET LA CONSTRUCTION



Source: Carsat Hauts-de-France.







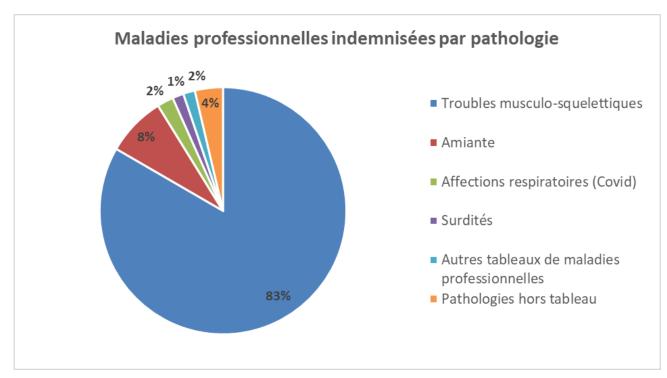






# LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES : PATHOLOGIES MAJORITAIRES





Source: Carsat Hauts-de-France, données 2021.

Note : les troubles musculo-squelettiques correspondent aux tableaux de maladies professionnelles « 57-Affections péri-articulaires », « 69-Affections provoquées par les vibrations », « 79-Lésions chroniques du ménisque », « 97-Lombalgies dues aux vibrations », « 98-Lombalgies dues aux manutentions ». Les maladies de l'amiante correspondent aux tableaux « 30-Affections liées aux poussières d'amiante » et « 30 bis Cancer broncho-pulmonaire lié à l'amiante ». Les surdités correspondent au tableau « 42-Atteintes auditives ».





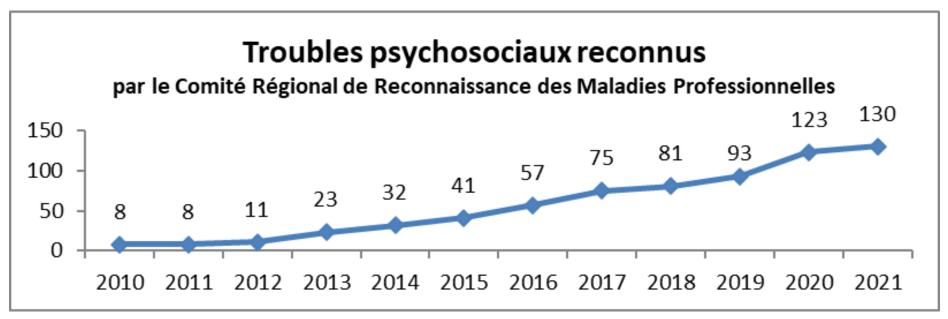






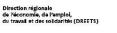
# UNE HAUSSE CONTINUE DE LA RECONNAISSANCE DU RISQUE PSYCHOSOCIAL





Source: Carsat Hauts-de-France.







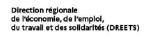








Égalité Fraternité





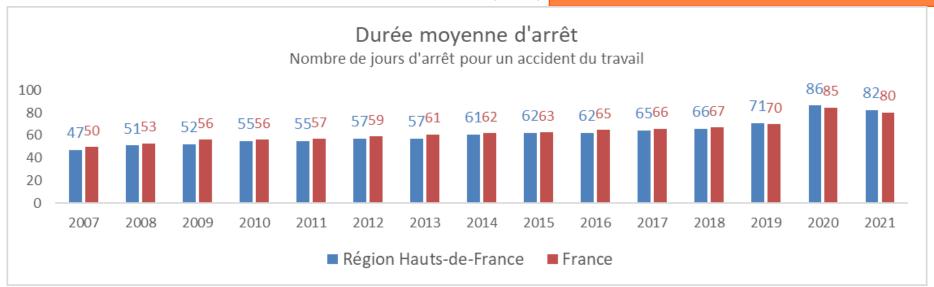




# UNE DURÉE MOYENNE D'ARRÊT QUI S'ALLONGE



En 2021, 6,3 millions de journées de travail perdues ATMP confondus, soit 28 000 ETP



Source: Carsat Hauts-de-France.



Direction régionale de l'économie, de l'emploi,

travail et des solidarités (DREETS)







### DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ENGENDRANT DES INCAPACITÉS PERMANENTES

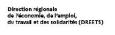
Un volume d'accidents graves en hausse,
 avec 3 062 cas en 2021.



- Des accidents graves plus fréquents :
  - dans les établissements de moins de 150 salariés.
  - pour les salariés de 50 ans et plus.

Source: Carsat Hauts-de-France, données 2017.









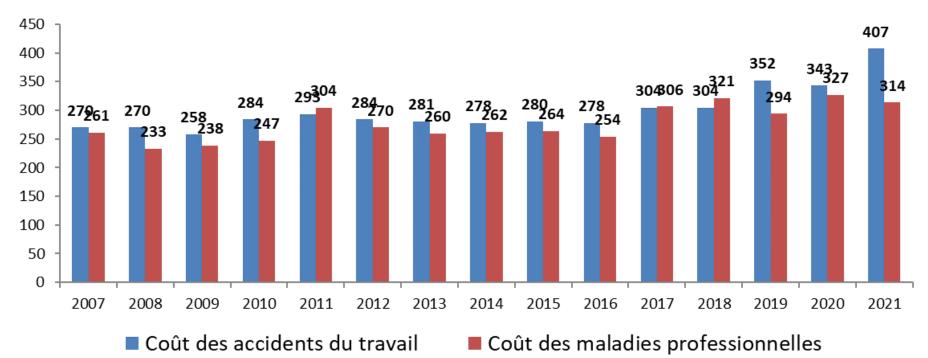


# UN COÛT GLOBAL DES MALADIES PROFESSIONNELLES PROCHE DE CELUI DES ACCIDENTS DU TRAVAIL



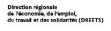
### Evolution des frais réels engendrés par les sinistres

En millions d'euros



Source: Carsat Hauts-de-France











### DES INAPTITUDES SOUVENT LIÉES AU TRAVAIL



1 cas sur 3 a une origine professionnelle.

- Pathologies les plus souvent en cause
  - Troubles ostéo articulaires (47 %).
  - Troubles mentaux et du comportement (29 %).

Source : Suivi des inaptitudes en région Hauts-de-France, 2017 – ISTNF/Réseau régional Santé Travail Maintien dans l'Emploi Hauts-de-France











### **SYNTHÈSE: LES 5 CHIFFRES À RETENIR**

- 57 000 accidents du travail
- 4 800 maladies professionnelles
- 28 000 équivalents temps plein perdus suite
   à accident du travail ou maladie professionnelle
- Près de 721 millions d'euros engendrés par le risque professionnel, répartis presque équitablement entre accidents du travail et maladies professionnelles (spécificité régionale)
- Inaptitudes : 1 sur 5 liée à la souffrance au travail











### **SYNTHÈSE**

- Une région cumulant contexte socio-économique, sanitaire et de santé au travail peu favorable
- Mais une fréquence d'accident en diminution et un écart en partie expliqué par le tissu économique
- Des disparités observées entre les secteurs d'activité
- Des pathologies dont la reconnaissance augmente
- Des conséquences humaines et économiques



l'économie, de l'emploi,







### **COLLOQUE DU 16 MARS 2023 > SOMMAIRE**

- Etat des lieux de la santé au travail dans les Hauts-de-France Letizia CHIARORE (Carsat) & Emmanuel DELECOURT (Carsat)
- Loi Santé Travail de janvier 2021
   Cécile DELEMOTTE (Dreets)
- La prévention Primaire
   Cyril DE LAAGE (Carsat) & Laurent TRAINAUD (Asmis)
   Clément DESANGHERE (Métropole Couverture)
   Antoine ANGLADE / Arnaud LEMORE (Acia Automotive)
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle
   Samira MESSAOUDI & Dr Marie-Aude GUDIN (Asmis)
   Chantal TRICHARD (Carsat)
   Témoignage de l'entreprise UNITHER
- Synthèse et lien avec le PRST4
   Nabila AIT-ELDJOUDI (Dreets)





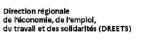








Égalité









# Loi SANTE du 2/08/2021 = transposition de l'ANI 20 décembre 2020

« Des évolutions ont eu lieu ces quinze dernières années : les statistiques de la branche ATMP de la CNAM en particulier, en termes de fréquence, démontrent les progrès réalisés. Néanmoins, les partenaires sociaux conviennent qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts engagés » (ANI)



Direction régionale de l'économie, de l'emploi,

ravail et des solidarités (DREETS)







#### **OBJECTIFS « PHARE »**

- Renforcer la prévention primaire des risques professionnels
- **■** Lutter contre la désinsertion professionnelle
- → Accompagnement des entreprises et des salariés via l'élargissement et le renforcement des missions des services de santé au travail : les SPST
   = Services de Prévention et de Santé au Travail









# RENFORCEMENT DE LA PRÉVENTION PRIMAIRE DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Enjeu : Logique de prévention primaire
- □ Renforcement du DUERP : Introduction de la notion d'organisation du travail Plan d'action de prévention Traçabilité de l'exposition aux risques Contribution du CSE/CSSCT, du référent santé-sécurité, du SPST
- □ Formation en SSCTCréation du passeport formation











# PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

- □ Enjeux
- □ Des nouveautés
- □ Des aménagements



Direction régionale de l'économie, de l'emploi,

du travail et des solidarités (DREETS)







# **EVOLUTION ET RENFORCEMENT DU RÔLE DES SPST**

- □ Aide à l'établissement du DUERP : évaluation et prévention des risques professionnels
- Offre socle des SPSTI
- ☐ Contribution à l'objectif de santé publique : préservation au cours de la vie professionnelle d'un état de santé compatible avec le maintien en emploi

→ Evolutions concernant le suivi médical des travailleurs : nouvelles visites médicales, modifications de certaines visites médicales, évolution dans les modalités des visites, évolutions concernant le suivi de certains travailleurs









### Date d'application :

immédiate

ou 31/03/2022

ou ULTERIEURE si décret d'APPLICATION ATTENDU









### **COLLOQUE DU 16 MARS 2023 > SOMMAIRE**

- Etat des lieux de la santé au travail dans les Hauts-de-France Letizia CHIARORE (Carsat) & Emmanuel DELECOURT (Carsat)
- Loi Santé Travail de janvier 2021
   Cécile DELEMOTTE (Dreets)
- La prévention Primaire
   Cyril DE LAAGE (Carsat) & Laurent TRAINAUD (Asmis)
   Clément DESANGHERE (Métropole Couverture)
   Antoine ANGLADE / Arnaud LEMORE (Acia Automotive)
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle
   Samira MESSAOUDI & Dr Marie-Aude GUDIN (Asmis)
   Chantal TRICHARD (Carsat)
   Témoignage de l'entreprise UNITHER
- Synthèse et lien avec le PRST4
   Nabila AIT-ELDJOUDI (Dreets)













Égalité Fraternité



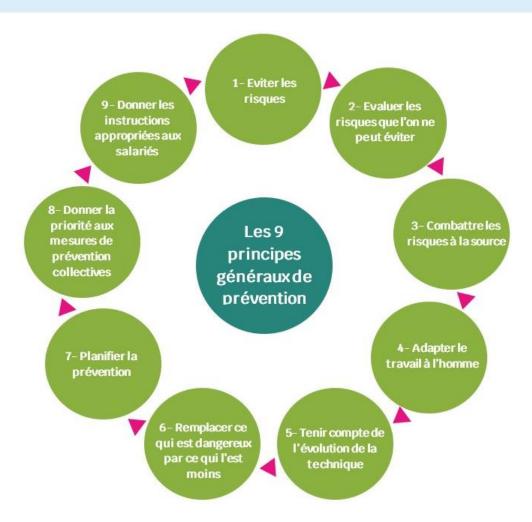






L4121-1: L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs

L4121-2: L'employeur met en œuvre les mesures prévues sur le fondement des principes généraux de prévention suivants:











# LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE PRÉVENTION

Une démarche de prévention s'articule sur plusieurs registres s'articulant entre eux et dans le respect des principes généraux de prévention.

**Prévention primaire** 

Eviter les risques, substituer un produit dangereux, changer de procédé, de mode opératoire, choisir une machine moins bruyante ...

Préventif

**Prévention secondaire** 

Surveillance et gestion du risque, mesurage des exposition, protection collective, protection individuelle, formation, information, consignes...

Curatif

Prévention tertiaire

Gestion du risque avéré, prise en charge individuelle: organisation des secours, maintien en emploi, aménagement, reclassement, suivi psychologique..

Une démarche de prévention globale efficace reprend ces trois niveaux.









### Risques professionnels – 3 missions

#### 3 missions principales interdépendantes et complémentaires :

 La prévention : aider les entreprises et les branches professionnelles à évaluer et prévenir leurs risques professionnels.



- o **La réparation :** instruire les déclarations d'AT/MP et **INDEMNISATION** indemniser les victimes.
- La tarification : calculer et notifier le taux de cotisations de chaque établissement.









### **LES CARSAT**

#### Rôle

Développer et coordonner la politique de prévention des AT/MP élaborée par la CNAM

#### **Missions**

Aider Conseiller Motiver Inciter

les entreprises à agir dans le domaine de la prévention des risques professionnels











### LA CARSAT HAUTS-DE-FRANCE

Le **Service Prévention** dépend de la Direction des risques professionnels et de la santé au travail.



2 Laboratoires d'évaluation des risques professionnels,

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,

1 Pôle accompagnement (Incitations financières et formation).









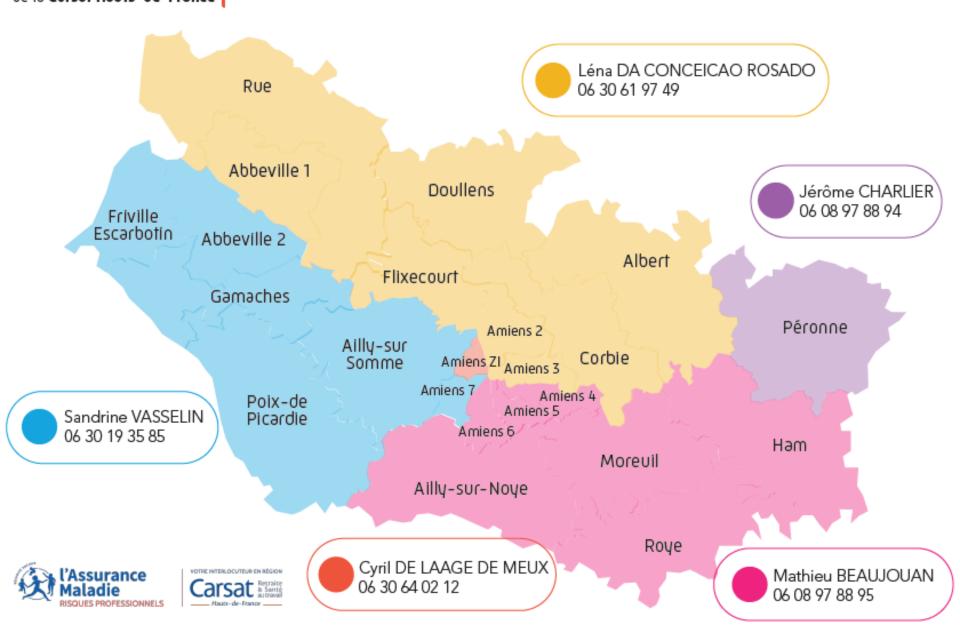


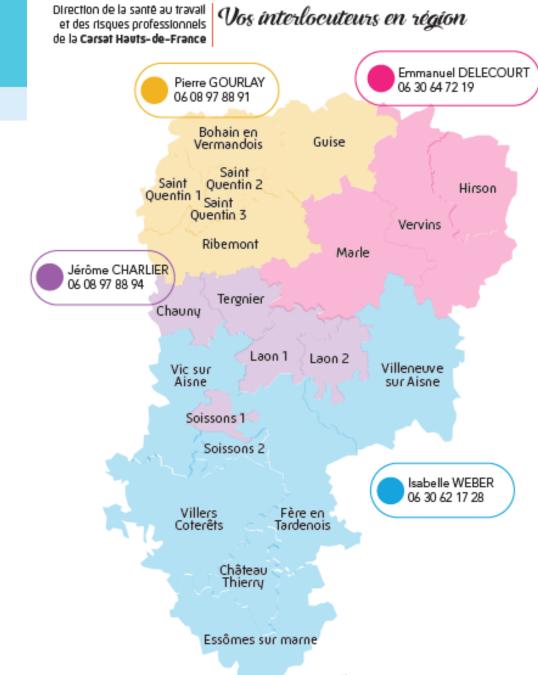




de la Carsat Hauts-de-France

# Direction de la santé au travail Vos interlocuteurs en région









# **CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENTS**























https://carsathdf.fr/index.php/entreprises/ expertises-risquesprofessionnels











# **FORMATIONS**

	Obtenir des compétences de base en prévention
	Analyser un accident de travail
Les fondamentaux en Santé et Sécurité au Travail	ANALYSER UNE SITUATION DE TRAVAIL dans le cadre de la Maladie Professionnelle et l'évaluation des Risques Professionnels
	Mobiliser les encadrants à la démarche de prévention des risques professionnels
	Acquérir les compétences en prévention des risques professionnels dans sa fonction de tuteur
La prévention des TMS (TMS Pros)	Initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles musculosquelettiques
Batiment et Travaux Publics (BTP)	Déployer les formations "Echafaudages" R408 et/ou R457 de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels / INRS Les exigences fondamentales de prévention, pour les maîtres d'ouvrage, assistants et delegataires du BTP (MOA)
Amiante	Amiante : prévention et responsabilités des donneurs d'ordres (réalisée et co-animée avec la DREETS)
Intervention des entreprises extérieures	Mettre en œuvre un plan de prévention - Niveau 1
	Rendre opérationnel votre plan de prévention - Niveau 2
Risques pyschosociaux (RPS)	S'initier à la prévention des violences externes au travail
Prévention des risques chimiques	Évaluer le risque chimique avec l'outil SEIRICH - niveau 1
	Compléter son expertise de l'évaluation du risque chimique : maitriser l'application SEIRICH - niveau 2 et 3
Prévention des risques physiques	Evaluer et prévenir les risques liés au bruit
	Evaluer et prévenir les risques liés aux vibrations
	Evaluer et prévenir les risques liés aux rayonnements électromagnétiques

e-Learnings proposés par la Carsat HdF en 2023 (sans coût pédagogique)	
Risque routier professionnel	EL001 - Sensibilisation au risque routier (module e-learning)
Les fondamentaux en Santé et Sécurité au Travail	EL002 - S'engager dans la démarche de prévention des risques professionnels (autoformation en ligne à destination des dirigeants)
La prévention des TMS (TMS Pros)	EL003 - S'engager dans une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques (autoformation en ligne à destination des dirigeants)
Risques pyschosociaux (RPS)	EL004- Prévention des risques psychosociaux (autoformation en ligne à destination des dirigeants)

https://carsat-hdf.fr/index.php/entreprises/l-offre-deformation









# DES RÉSEAUX DE CONSULTANTS



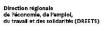
Réseau IPRP



Réseau des consultants RPS

https://carsat-hdf.fr/index.php/entreprises/cmpetences-externes-iprp-rps











# LE DÉVELOPPEMENT D'OUTILS INTERACTIFS

#### Jeux de plateau



https://carsat-hdf.fr/index.php/entreprises/risk-hour#comment-obtenir-le-jeu

### Application téléphone Trajet gagnant



> Téléchargeable sur smartphone, Publié sur Play Store

# DES OFFRES SPÉCIFIQUES ET ADAPTÉES AUX TPE

#### Restauration - Hôtellerie Commerces

Restauration traditionnelle

Hôtellerie

Boulangerie Pâtisserie

Epiceries / Commerces d'alimentation générale

Boucherie/Charcuterie/Poissonnerie

Restauration rapide

Commerce de gros alimentaire

Commerce de détail non alimentaire

Commerce de gros non alimentaire

#### Transports et environnement

Collecte des déchets

Transport routier de marchandises

Déménagements

**Ambulances** 

Tri et traitement des déchets

Messagerie / Fret Express

Imprimerie

#### Bâtiment / TP / Bois

Gros œuvre

Second œuvre

Travaux Publics

Métiers du bois et de l'ameublement

https://www.inrs.fr/metiers/oira-outil-tpe.html

#### Métallurgie / Plasturgie

Traitement et revêtement des métaux

Mécanique industrielle

Découpage/emboutissage/structures métalliques/chaudronnerie/ soudure

Réparation automobile

Commerce automobile

Fabrication et assemblage de pièces en matière plastique

#### Services

Coiffure et esthétique

Nettoyage

Vétérinaires

Aide à domicile

Clubs sportifs

Accueil de jeunes enfants / Action sociale sans hébergement

Autres organismes fonctionnant par adhésion volontaire (milieu associatif)

Activités de bureau

# offre sectorielle pour 38 métiers









salarié s

















## Mécanique industrielle

#### Prévenir les risques professionnels

Les activités de mécanique industrielle exposent les salariés à des risques

chute de hauteur, Voici des ressourc et réaliser votre de

## Outil d'évaluation des risques professionnels - Mécanique industrielle







Accéder à l'outil

Elaboré par l'INRS et l'Assurance Maladie risques professionnels, cet outil permet aux entreprises du secteur de la mécanique industrielle de réaliser leur évaluation des risques et d'éditer un plan d'action. Pour chaque risque identifié, une liste de mesures de prévention est proposée. Il est également possible d'ajouter des risques ou des mesures en fonction de la situation de chaque entreprise.

En cliquant sur le lien ci-dessus, vous allez accéder au site Internet qui héberge l'outil.

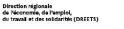
Nous vous recommandons de vous inscrire en créant un compte, anonyme et gratuit, pour sauvegarder et télécharger votre évaluation.

Les risques du métier Évaluez les risques dans votre entreprise

Passez à l'action

Des solutions pour agir











## DES ACCOMPAGNEMENTS AUX PLANS D'ACTION





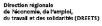
#### https://www.ameli.fr/entreprise/tableau\_recommandations

Matériel de prévention des risques de chutes de hauteur et de plain-pied sur les zones fréquemment circulées		

Cahier des charges

https://www.inrs.fr/publications/fiches-solutions.html











# **DES SUBVENTIONS PRÉVENTION**







https://carsathdf.fr/index.php/entreprises/les-aidesfinancieres-et-les-contrats-deprevention

https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/aides-financieres-secteurs



















## A PROPOS DE L'ASMIS

L'**ASMIS** est une association régie par la loi de 1901.

Elle a été créée le 5 novembre 1943 par les industriels et les commerçants d'Amiens, pour mettre en œuvre les obligations de médecine du travail.

L'ASMIS est placée sous la responsabilité d'un conseil d'administration paritaire et d'une commission de contrôle composée de deux tiers de représentants des salariés et un tiers de représentants des employeurs.

L'ASMIS a reçu le 1<sup>er</sup> septembre 2022 le renouvellement de l'agrément de la DREETS permettant le suivi des travailleurs temporaires

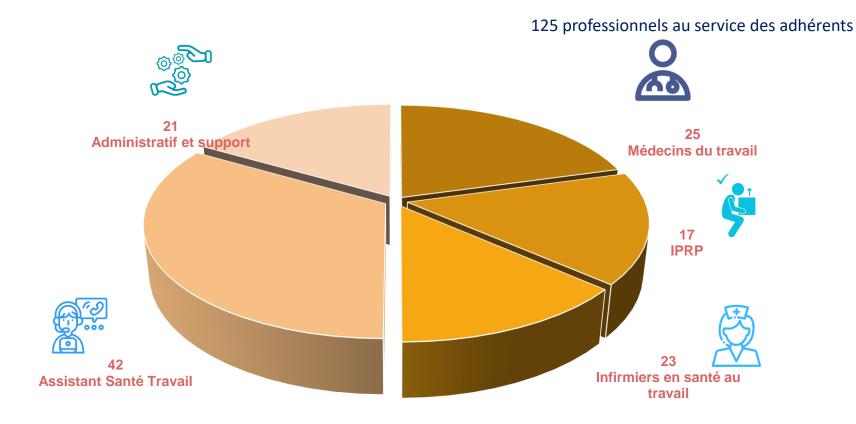








# **LES RESSOURCES HUMAINES**







Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)







## LES MISSIONS PRINCIPALES DE L'ASMIS

#### 4 MISSIONS PRINCIPALES



Le rôle de l'ASMIS est préventif et a pour but d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail







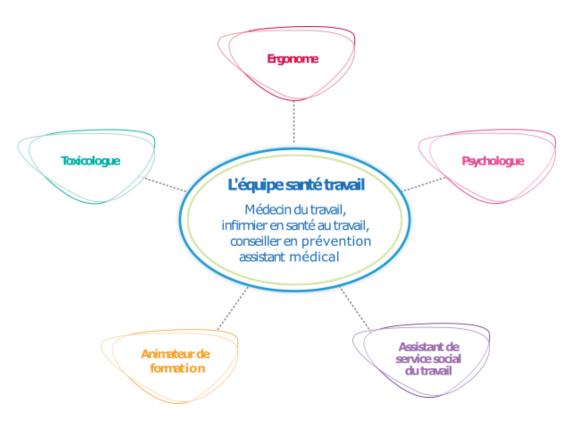




# LE TRAVAIL EN ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Chaque entreprise adhérente est prise en charge par une équipe santé travail territorialisée afin de répondre aux besoins de proximité des adhérents

L'équipe santé travail est au cœur de l'équipe pluridisciplinaire













## A PROPOS DE L'ASMIS

AU 31/12/2022



19
Centres répartis sur le département de la Somme



127 807 salariés suivis dont5 428 travailleurs temporaires

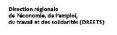


1 Centre mobile



8 285
Entreprises adhérentes soit 9 911 établissements











# A PROPOS DE L'ASMIS



#### **7 Centres Annexes**

Moreuil

Montdidier

Chaulnes

Rue

Beaucamps le vieux

**Flixecourt** 

Nesle



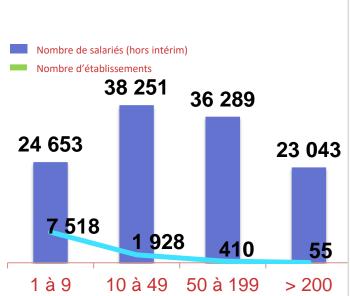






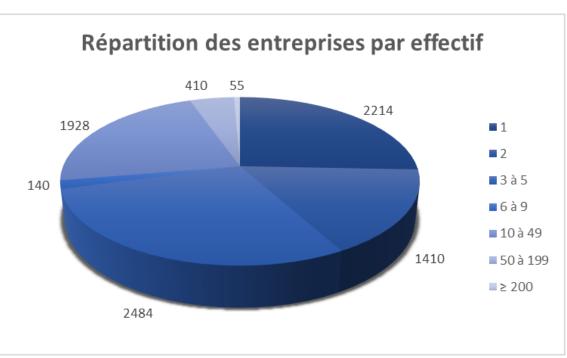


# **LES ADHÉRENTS AU 31/12/2022**



9 911 établissements adhérents et 127 807 salariés suivis dont :

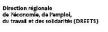
14 254 agents de la fonction publique5 428 travailleurs temporaires



76 % d'établissements de 1 à 9 salariés
19,5 % d'établissements de 10 à 49 salariés
4 % d'établissements de 50 à 199 salariés
0,5 % d'établissements de plus de 200 salariés





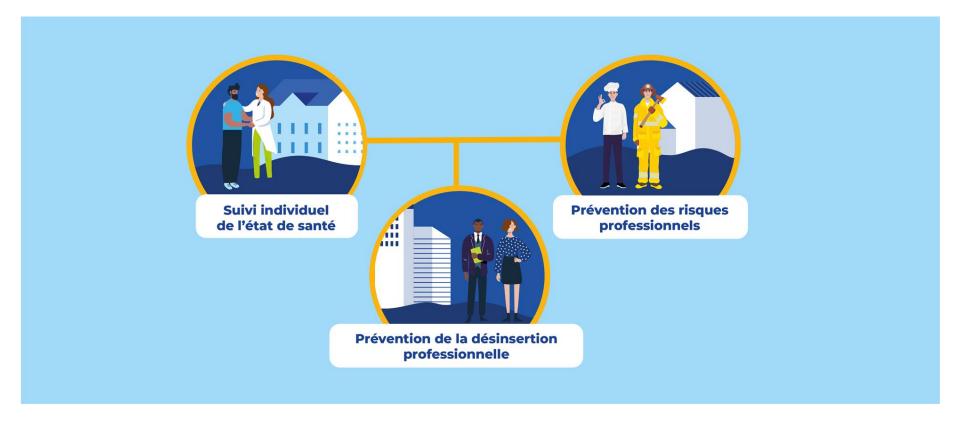








# **OFFRE DE SERVICE ASMIS**





Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)



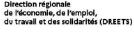








Égalité Fraternité







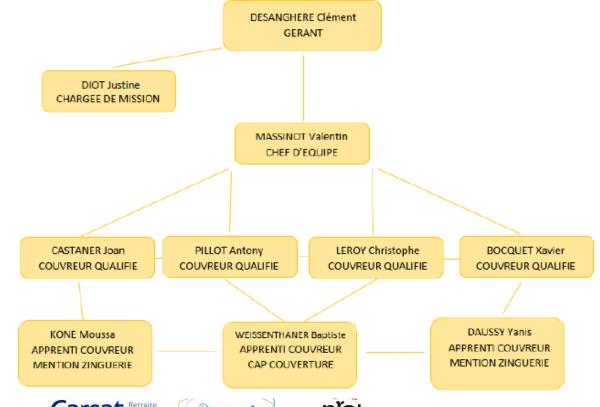


## L'ENTREPRISE

Métropole Couverture
03 22 42 75 47

metropolecouverture@gmail.com
5 rue de la Vassellerie 80000 Amiens

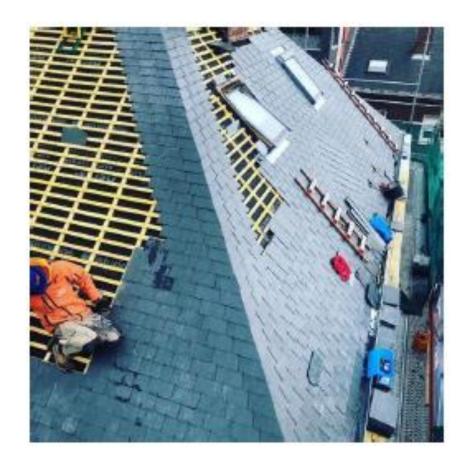






Hauts-de-France

# L'ACTIVITÉ











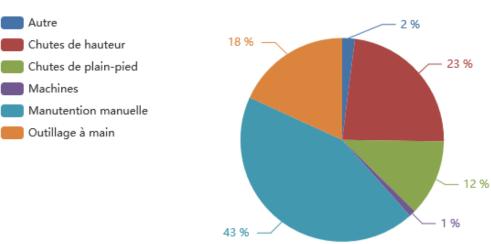


## LES RISQUES

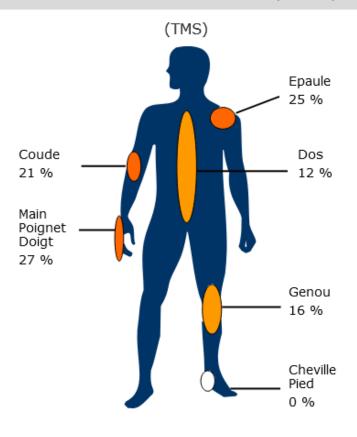
#### Caractéristiques du secteur d'activité : 4391B - Travaux de couverture par éléments

Répartition des accidents du travail selon les risques à l'origine

Localisation des troubles musculo-squelettiques







#### Répartition des accidents du travail selon les modalités de blessure

Contrainte physique du corps
Contact agent matériel coupant, pointu, etc.
Écrasement mouvement vertical ou horizontal
Heurt par objet en mouvement
Coincement, écrasement, etc.
Autre ou sans information
Contact courant électrique, t°, substance dangereuse

34%

26%

48%

44%

44%

Contact courant électrique, t°, substance dangereuse







# LA DÉMARCHE

- Volonté dès la création de garder mes salariés en bonne santé
- Prise de contact avec l'agent Carsat
- Formation Dirigeant + référent santé sécurité = engagement + montée en compétences
- Évaluation des risques = référent + accompagnement IPRP
- Accompagnement + Diagnostic ergonomique de l'ASMIS
- Rédaction d'un plan d'actions
- Choix du matériel (accompagnement Carsat + résultats du diagnostic ASMIS)
- Acquisition (accompagnement financier Carsat par le biais des subventions prévention TMS Pros, Culture de prévention et échafaudage)





Direction régionale de l'économie, de l'emploi,







# LE PLAN D'ACTION: MANUTENTION MANUELLE









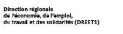
Monte matériaux Apache 20m

Treuil électrique à potence

Goulotte à gravats (30 m)

Grue + ventouse (36m)











# LE PLAN D'ACTION: CHUTE DE HAUTEUR





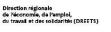


Drone + Logiciel pix4D

Echafaudage de pied MDS

2 nacelles











# LE PLAN D'ACTION: HYGIÈNE ET CANTONNEMENT

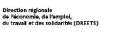






Bungalows de chantier mobiles et autonomes, isolés et chauffés, destinés à héberger le personnel et comportant lave-mains et WC











# LE PLAN D'ACTION: LES EPI







Kit harnais de sécurité

Casque de chantier

Chaussures de sécurité



Gants de protection



Anti-chute à rappel automatique



Vêtements de travail











# LES RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- 1 AT de 15 jours en 8 ans, TF et TG=0 / profession TF=60 et TG=5
- Sérénité des salariés et du gérant,
- Reconnaissance des institutionnels et des clients = 1<sup>ère</sup> page de travail et sécurité,
- Réactivité d'intervention,
- Interventions pour entreprises SEVESO,

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,

Certification MASE en cours.





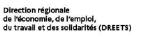


















# PRÉSENTATION ACIA AUTOMOTIVE



En 2011, ACIA AUTOMOTIVE rejoint la holding CIPELIA afin de poursuivre son activité et son développement.





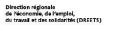






Plus de 30 000 clients











# PRÉSENTATION ACIA AUTOMOTIVE



- ACIA AUTOMOTIVE est depuis 1984:
  - Un fabricant et conditionneur français situé à Doullens (80)
  - Propose une large gamme de produit :





















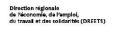




















# **ACIA AUTOMOTIVE, SES CHIFFRES CLEFS**











42 collaborateurs

35 Millions de CA



















## **PARTENARIATS**

- Mise à jour régulière de la fiche entreprise lors d'une visite de l'équipe sante-travail ASMIS
- Revue du DUERP
- Suivi des périodicités des visites médicales

- Suivi de la DREAL et accompagnement dans les projets de mise en conformité ICPE
- Divers chantiers en partenariat avec la médecine du travail et la CARSAT :
  - Groupe de travail « QVCT / RPS » avec support psychologue ASMIS
  - Groupes de travail « TMS » avec support Ergonome ASMIS
    - => 2 subventions CARSAT (2\* 25K€) : TMS Pros Action et Culture de prévention 2022
  - Groupe de travail « risques chimique » avec support toxicologue ASMIS

































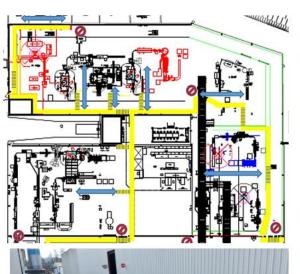


## **RÉALISATIONS – FICHE ENTREPRISE ASMIS**

Docteur LOTTHE - médecin du travail
M. TRAINAUD - coordonnateur du pôle conseillers en prévention
Mme VENANT - infirmière en santé travail
Mme SOURDIAUX - assistante médicale









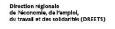




Nouveaux bureaux pour les équipes laboratoire, annexés au laboratoire

Plan de circulation piéton











# **RÉALISATIONS – FICHE ENTREPRISE ASMIS**

Docteur LOTTHE - médecin du travail
M. TRAINAUD - coordonnateur du pôle conseillers en prévention
Mme VENANT - infirmière en santé travail
Mme SOURDIAUX - assistante médicale



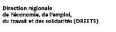




Sécurisation des accès en hauteur citernes

Communication











## **RÉALISATIONS – FICHE ENTREPRISE ASMIS**

Docteur LOTTHE - médecin du travail
M. TRAINAUD - coordonnateur du pôle conseillers en prévention
Mme VENANT - infirmière en santé travail
Mme SOURDIAUX - assistante médicale













Aspiration des poussières sur cuves de fabrication









# **RÉALISATIONS – RISQUES CHIMIQUES**

# acia

## M. AUBERT - toxicologue ASMIS



Système d'aspiration à la conception de la ligne



Armoire de sécurité dédiée produits dangereux



Traçabilité, conformité étiquetage de nos formules SF













# **RÉALISATIONS – PRÉVENTIONS TMS**

**Mme LACHAMBRE - ergonome ASMIS** 



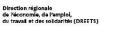






Aménagement ligne de conditionnement 20L, avec aide à la manutention DALMEC











# **RÉALISATIONS – PRÉVENTIONS TMS**

#### **Mme LACHAMBRE - ergonome ASMIS**









DE LA ZONE LOMBAIRE

Aménagement ligne de conditionnement 10L, avec aide à la manutention DALMEC







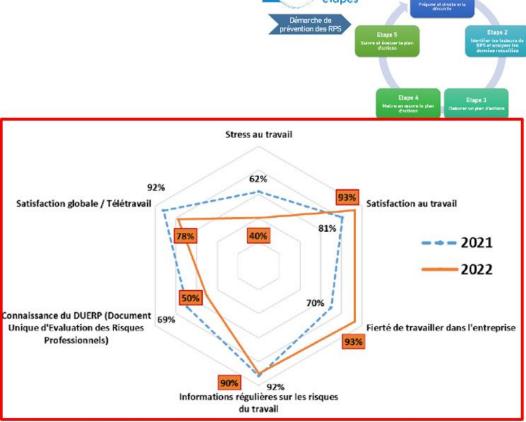


# **RÉALISATIONS – QVCT/RPS**

#### **Mme GUERARD - psychologue ASMIS**







étapes

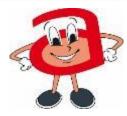












# **RÉALISATIONS – SAFETY DAYS**

# acia

#### SST/ASMIS, BMO, Manpower, Ecocivicom



#### Safety day 2022





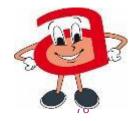
ecocivicom













# La courbe de BRADLEY



ACIA en 2018

#### RÉACTIF

TAUX ACCIDENT

- Sécurité par instinct naturel
- Obéissance
- Déléguation au responsable sécurité
- Manque d'implication de la direction
- · Zéro accident : une hérésie

ACIA en 2022

#### DÉPENDANT

- Engagement de la direction
- Contrôle superviseur
- Formation
- · Peur/discipline
- · Condition d'emploi
- · Zéro accident : un rêve

#### INDÉPENDANT

- Engagement personnel et standards
- Valeur personnelle
- Reconnaissance individuelle
- Attention àsoi
- · Zéro accident : un objecti

#### INTERDÉPENDANT

- Esprit d'équip
- Responsabilité collective
- · Fierté organisationnelle
- · Zéro accident : un choix

ACIA en 2025

#### ÉVOLUTION











### LES CLÉS DU PROJET

- Engagement fort et actif de la Direction en binôme du responsable HSE.
- Placer la Sécurité « Globale » du site comme enjeu majeur et stratégique.
- Impliquer l'ensemble du personnel, et les partenaires sociaux.
- Impliquer les parties prenantes internes et externes (ASMIS/CARSAT, DREAL, GENDARMERIE, SDIS, ...).
- Identifier les ambassadeurs (formateur interne PRAP, conseiller sécurité, CTR, SST....).
- Mettre en conformité des équipements & Sécuriser les process (identifier les risques et les actions via DUERP).
- Communiquer pour fédérer, rituels managériaux.
- Fixer les règles du jeu, être intransigeant tout en rendant la sécurité ludique.
- Améliorer les comportements et développer une culture sécurité (formations, animations, présence terrain).
- Récompenser / valoriser les idées actions auprès du personnel (challenge Sécurité, intéressement usine, safety day...).





1 IPP/ Blessure grave

10

Blessures mineures

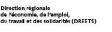
30

avec dommages matériels

600

Incidents sans blessure ou dommage apparent









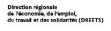


# DÉVELOPPER ET PÉRENNISER UNE CULTURE DE PRÉVENTION : LES BONNES PRATIQUES

- S'engager dans la démarche de prévention (direction, encadrement) et être exemplaire
- Associer les salariés et les instances représentatives du personnel dans la démarche de prévention (dialogue social)
- Développer l'autonomie de l'entreprise en matière de prévention (salarié désigné compétent)
- Evaluer les risques, en utilisant des outils adaptés et en prenant en compte la réalité des situations de travail
- Prévoir un plan d'action concret, en respectant les 9 principes généraux de prévention
- Former tous les salariés à la prévention des risques, notamment lors de l'accueil des nouveaux
- Intégrer la prévention en amont (achats, conception d'un lieu de travail...)
- Analyser les accidents du travail et les maladies professionnelles en remontant aux causes les plus en amont
- Favoriser une approche pluridisciplinaire, en mobilisant des ressources externes (CARSAT, SPSTi, OPPBTP...)

https://www.inrs.fr/demarche/valeurs-essentielles-bonnes-pratiques/valeurs-essentielles-bonnes-pratiques.html











# **COLLOQUE DU 16 MARS 2023 > SOMMAIRE**

- Etat des lieux de la santé au travail dans les Hauts-de-France Letizia CHIARORE (Carsat) & Emmanuel DELECOURT (Carsat)
- Loi Santé Travail de janvier 2021
   Cécile DELEMOTTE (Dreets)
- La prévention Primaire
   Cyril DE LAAGE (Carsat) & Laurent TRAINAUD (Asmis)
   Clément DESANGHERE (Métropole Couverture)
   Antoine ANGLADE / Arnaud LEMORE (Acia Automotive)
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle
   Samira MESSAOUDI & Dr Marie-Aude GUDIN (Asmis)
   Chantal TRICHARD (Carsat)
   Témoignage de l'entreprise UNITHER
- Synthèse et lien avec le PRST4
   Nabila AIT-ELDJOUDI (Dreets)

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,





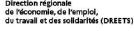








Égalité Fraternité









# QU'EST CE QUE LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE ?

La prévention de la désinsertion professionnelle consiste à anticiper la perte d'une activité professionnelle pour des raisons de santé ou à aider un salarié qui rencontre des difficultés de santé à se maintenir à son poste de travail.

C'est un axe majeur de la loi du 02 aout 2021 pour renforcer la prévention de la santé au travail et de ses décrets d'application (entrée en vigueur le 31 mars 2022),

Ces textes complètent et créent de nouveaux leviers pour favoriser le maintien dans l'emploi des salariés atteints d'un problème de santé ou d'un handicap faisant face à des difficultés professionnelles.









#### **QUELS ENJEUX?**

Eviter les problématiques de santé au travail et anticiper leur prise en charge (impact sur le salarié, sur les collègues, sur l'organisation de l'entreprise).

Prendre en compte l'usure professionnelle (ex. GEPEC) et anticiper le vieillissement au travail.

Eviter les pertes d'emploi : impact sur le salarié, et impact sur l'entreprise (perte de compétences et perte financière).









# QUELLES SONT LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS EN PRATIQUE?

Renforcement du rôle de l'employeur.

Renforcement du suivi en santé au travail du salarié.

Renforcement de la coordination des acteurs et des dispositifs de la PDP.









# EN RÉSUMÉ...

#### Le plus tôt possible pour une intervention efficace

#### Hors arrêt:

- Prévention primaire,
- Suivi en santé au travail,
- Signalement de l'employeur ou du salarié (visite à la demande).

#### Lorsqu'il y a un arrêt:

- Visite de pré reprise,
- Rendez vous de liaison,
- Dispositif de maintien dans l'emploi, notamment: essai encadré, CRPE, transition pro, dont l'accès a été simplifié par la réforme de la santé au travail,
- Visite de reprise....









# HORS ARRÊT MALADIE

# VISITE DE MI CARRIERE Pour tous les salariés

Entre leur 43<sup>ème</sup> et leur 45<sup>ème</sup> année

Période modifiable par accord de branche

**Initiative**: employeur (mais peut être demandée par le salarié)

#### Objectifs:

- Etablir un état des lieux de l'adéquation entre le poste de travail et l'état de santé du salarié;
- Evaluer les risques de désinsertion professionnelle et la prévention des risques professionnels, en prenant en compte l'évolution de ses capacités, en fonction de son parcours professionnel, de son âge et de son état de santé
- · Sensibiliser le travailleur sur les enjeux du vieillissement au travail et sur la prévention des risques professionnels

#### Organisation:

Peut être réalisée en même temps qu'une visite périodique.









# EN CAS D'ARRÊT MALADIE

#### LA VISITE DE PRE REPRISE

Pour tous les salariés

#### Ancien

Arrêt de travail> 3 mois
Mais possible pour les arrêts plus courts

#### Initiative:

- Le médecin traitant
- Le médecin conseil
- Le/la salarié.e

Employeur: Pas d'obligation d'information envers le/la salarié.e

Objectifs: préparer, anticiper la reprise (aménagement de poste, reclassement....)

#### Nouveau

Arrêt de travail > 30 jours
Reste possible pour les arrêts plus courts

#### Initiative:

- Le médecin traitant
- Le médecin conseil
- Le médecin du travail
- Le/la salarié.e

Employeur: obligation d' informer le/la salarié.e de la possibilité de la demander.

Objectifs: préparer, anticiper la reprise (aménagement de poste, reclassement....)









# EN CAS D'ARRÊT MALADIE

#### LE RENDEZ VOUS DE LIAISON

Pour tous les salariés dès 30 jours d'arrêt

Article L1226-1-3 / Art. D1226-8-1 du code du travail

Initiative: possible à l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Quand: durant l'arrêt maladie

**Objectifs**: Informer le salarié qu'il peut bénéficier:

- D'action de prévention de la désinsertion
- D'un examen de pré reprise
- De mesures d'aménagement du poste et du temps de travail prescrites par le médecin du travail

**Salarié**: Aucune conséquence ne peut être tirée du refus du salarié de se rendre à ce rendezvous.

**Employeur**: A l'obligation d'informer le salarié de la possibilité de bénéficier de ce RDV et doit informer le salarié de la possibilité de solliciter la visite de pré reprise



Ce rendez vous n'est pas un rendez vous médical





Direction régionale de l'économie, de l'emploi,







# A LA FIN DE L'ARRÊT MALADIE?

#### VISITE DE REPRISE Après une absence

congé maternité/ maladie professionnelle Accident de travail (absence >30 jours)

Accident ou maladie non professionnel (absence >60 jours)

Initiative: employeur

#### Objectifs:

- Vérifier si le poste de travail ou le poste de reclassement auquel doit être affecté le travailleur est compatible avec son état de santé
- Examiner ou préconiser des propositions d'aménagement ou d'adaptation du poste ou de reclassement
- Emettre, le cas échéant, un avis d'inaptitude.

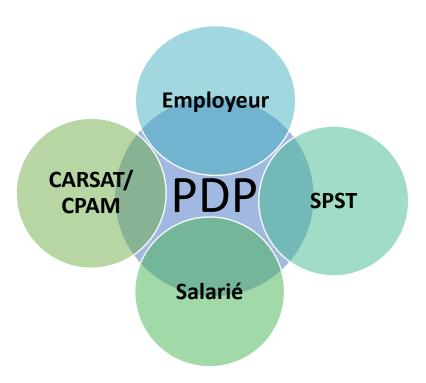








### QUELS SONT LES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA PDP?



Mais également, en cas de BOETH: Cap emploi Des cellules de coordination auxquelles participent l'ensemble des acteurs du maintien en emploi existent depuis 2008

Adresse de contact pour la Somme : chantal.trichard@carsat-nordpicardie.fr





Direction régionale de l'économie, de l'emploi,







# LA CELLULE PLURIDISCIPLINAIRE DE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

La cellule pluridisciplinaire de prévention de la désinsertion professionnelle de l'ASMIS à pour mission de:

Proposer des actions de sensibilisation

Identifier les situations individuelles

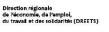
Proposer les mesures individuelles d'aménagement et/ou d'adaptation du poste de travail

Participer à l'accompagnement du travailleur éligible actions de prévention de la désinsertion professionnelle



adresse de contact : <u>cellulepdp@asmis.net</u> www.asmis.net : maintien dans l'emploi











# ILLUSTRATION DE DISPOSITIFS DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Temps partiel thérapeutique

Essai encadré

Convention de rééducation professionnelle en entreprise

Aide à la définition d'un projet professionnel : Transition pro / Inclu'pro/ Bilan de compétences









#### TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE/REPRISE AMENAGE DU TEMPS DE TRAVAIL

Quoi ? travail à temps aménagé : le salarié sera en partie au travail et en partie en arrêt maladie

**Qui ?** le salarié rencontrant une problématique de santé limitant sa capacité à occuper un poste à temps plein. Le salarié ne doit pas avoir épuisé ses droits à IJ

Quand ? dès l'apparition du problème de santé

Objectifs ? Reprise avec un temps de travail limité pour :

- permettre au salarié de reprendre une activité professionnelle de façon progressive et contribuer à l'amélioration de son état de santé.
- favoriser un état de guérison ou une consolidation.

Il peut aussi se justifier dans le cas d'une rééducation ou d'une réadaptation professionnelle.

Le temps partiel thérapeutique peut également être mobilisé si l'état de santé du salarié nécessite une diminution de son activité professionnelle (sans qu'il soit précédé d'un arrêt à temps plein).

**Comment ?** prescrit par le médecin traitant ; accord de l'employeur ; accord de la caisse de sécurité sociale; validation sur le poste par le médecin du travail.





Direction régionale de l'économie, de l'emploi,







# Exemple d'un temps partiel thérapeutique









#### **ESSAI ENCADRE**

**Quoi ?** Permettre de tester la compatibilité d'un poste de travail avec les capacités restantes de la personne concernée, dans l'entreprise d'origine ou dans une autre entreprise.

Qui ? salariés, pensionnés d'invalidité inclus, en arrêt de travail, y compris apprentis, intérimaires et stagiaires de la formation professionnelle. L'essai encadré est également ouvert aux salariés ayant repris le travail à temps partiel pour motif thérapeutique ou un travail aménagé ou à temps partiel.

Quand? pendant un arrêt de travail

#### **Objectifs?**

- Tester la capacité du salarié à reprendre son ancien poste ;
- Tester la capacité du salarié à reprendre son emploi avec un aménagement de son poste de travail ;
- Tester la capacité du salarié à reprendre un nouveau poste de travail ;
- Rechercher des pistes pour un aménagement de poste ou un reclassement professionnel

**Comment ?** Il est mis en œuvre à la demande du salarié après une évaluation globale de sa situation par un service social, avec l'accord du médecin traitant, et avis du médecin conseil, du médecin du travail assurant le suivi du salarié.

**Durée :** 14 jours ouvrables en continu ou fractionnables, renouvelable une fois dans la limite d'une durée totale de 28 jours ouvrables.









# Exemple d'essai encadré









#### **CONVENTION DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE (CRPE)**

**Quoi ?** Permettre au salarié d'apprendre une nouvelle profession dans son entreprise d'origine ou dans une autre entreprise.

**Qui ?** Salarié déclaré inapte ou pour lequel le médecin du travail a identifié, dans le cadre de l'examen de préreprise, un risque d'inaptitude.

**Quand ?** En cas de constatations d'une problématique de maintien dans l'emploi et de risque d'inaptitude, elle est mise en place à l'issue de l'arrêt de travail.

**Objectifs ?** Permet de bénéficier de formations adaptées à chaque situation :

- des formations tutorées avec un accompagnement par un tuteur au sein de l'entreprise,
- des formations proposées par des organismes extérieurs, si besoin.

**Comment ?** Conclue entre l'employeur, le salarié, et la CPAM.

**Durée :** ne peut être supérieure à dix-huit mois. Elle est déterminée en tenant compte, le cas échéant, de la durée de l'arrêt de travail qui a précédé sa mise en place.









# **Témoignage CRPE**

**Entreprise UNITHER** 









# **COLLOQUE DU 16 MARS 2023 > SOMMAIRE**

- Etat des lieux de la santé au travail dans les Hauts-de-France Letizia CHIARORE (Carsat) & Emmanuel DELECOURT (Carsat)
- Loi Santé Travail de janvier 2021
   Cécile DELEMOTTE (Dreets)
- La prévention Primaire
   Cyril DE LAAGE (Carsat) & Laurent TRAINAUD (Asmis)
   Clément DESANGHERE (Métropole Couverture)
   Antoine ANGLADE / Arnaud LEMORE (Acia Automotive)
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle
   Samira MESSAOUDI & Dr Marie-Aude GUDIN (Asmis)
   Chantal TRICHARD (Carsat)
   Témoignage de l'entreprise UNITHER
- Synthèse et lien avec le PRST4
   Nabila AIT-ELDJOUDI (Dreets)

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,













Egalité











# LE PRST4: UN CONSENSUS REGIONAL AUTOUR DES PRIORITES REGIONALES



Direction régionale de l'économie, de l'emploi,

du travail et des solidarités (DREETS)







# **INTRODUCTION**









Cadre d'élaboration du PRST4





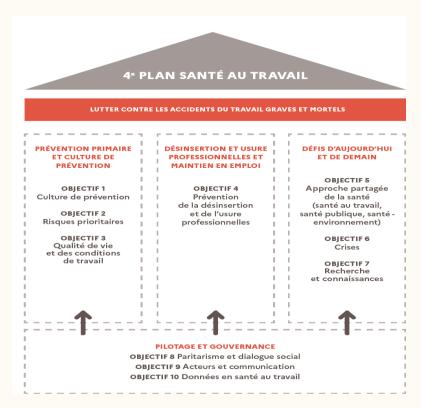






# INTRODUCTION





Déclinaison régionale des 4 axes et des 10 objectifs











# **INTRODUCTION**















# AXE 1: Renforcer la prévention primaire au travail et la culture de prévention

Favoriser la culture de prévention

4 actions

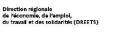
Accorder la priorité aux principaux risques

8 actions

Favoriser la QVCT en particulier au niveau de l'organisation du travail

1 action













#### Accompagner les entreprises dans leurs démarches de prévention

#### **CHIFFRES CLEFS**



2 815 accidents graves dont 58 décès en 2019

**5 300** maladies professionnelles

**48** % des entreprises dépourvues de document unique d'évaluation des risques professionnels











#### Intégrer le travail en sécurité

#### **CHIFFRES CLEFS**



**30** % de accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise

**12** % des accidents mortels en Hauts-de-France touchent des salariés intérimaires

> Direction régionale de l'économie, de l'emploi,

#### **CHIFFRES CLEFS**



**58** % des apprentis déclarent avoir eu une blessure ou un accident au cours de leur travail

**32** % déclarent ne pas l'avoir signalé à l'employeur

**72** % indiquent ne pas l'avoir déclaré comme accident du travail













#### Approche des conditions de travail par le genre

#### **CHIFFRES CLEFS**



- 27 % des AT pour les hommes et + 41 % pour les femmes entre 2001 et 2019<sup>1</sup>

Prévalence de 1,1 chez les hommes de 2,5 chez les femmes des affections « souffrance psychique ».

21 % des femmes ne reprennent pas le travail après un cancer un an après l'arrêt des traitements.

Source Anact à partir des données de la Direction des risques professionnels de l'Assurance maladie-risques professionnels











#### Le risque routier professionnel: sortir de l'angle mort

https://sante-travail-hdf.fr/action/prevenir-le-risque-routier-professionnel/

#### **CHIFFRES CLEFS**



**7** % des AT sont des accidents routiers liés au travail<sup>1</sup>

25 % des AT mortels sont des accidents routiers liés au travail<sup>1</sup>

**1 000** entreprises ont participé aux conférences de prévention dans les Hauts-de-France

<sup>1</sup> Chiffres Hauts-de-France en 2020, dans le cadre de missions et de trajets





Direction régionale de l'économie, de l'emploi,









# Animation du réseau de consultants référencés pour la prévention primaire des RPS

#### **CHIFFRES CLEFS**



**19** consultants ont été référencés comme intervenants en prévention des RPS

**1 salarié sur 5** fait part d'une fatigue ou d'une lassitude au travail (Evrest 2018-2019)

Les troubles psychosociaux reconnus par le C2RMP ont été **multipliés par 10** ces 10 dernières années











## Renforcer la prévention des TMS dans 3 secteurs prioritaires

## **CHIFFRES CLEFS**



**85** % des maladies professionnelles indemnisées en région sont des TMS

**3** secteurs concentrent une part importante des TMS : industrie, logistique et services à la personne











## Renforcer la prévention des TMS dans 3 secteurs prioritaires Et dans les EHPAD

## **CHIFFRES CLEFS**



**85** % des maladies professionnelles indemnisées en région sont des TMS

**3** secteurs concentrent une part importante des TMS : industrie, logistique et services à la personne

#### **CHIFFRES CLEFS**



1ère cause de maladie professionnelle : 8 MP sur 10 sont des TMS

**3,5** est l'indice de fréquence moyen des TMS en Hauts-de-France alors qu'il est de 2,7 en France (2015)

Des taux de fréquence des AT et des MP en Ephad à l'origine d'inaptitudes et de pertes d'emploi













## Améliorer la prévention des chutes de hauteur et de plain-pied

#### **CHIFFRES CLEFS**



1 accident du travail sur 4 en Hauts-de-France est lié à une chute de hauteur ou de plainpied

**12,6** % des chutes de hauteur surviennent dans la construction, secteur pesant 7 % des emplois

**2/3** des coûts directs et indirects de la sinistralité sont attribués aux chutes de hauteur











# Clarification et diffusion de la démarche de prévention du risque chimique/ focus silice et amiante

#### **CHIFFRES CLEFS**



11 % des travailleurs déclarent être exposés à au moins 1 agent chimique cancérogène<sup>1</sup>

**4,8** millions de tonnes d'agents chimiques CMR utilisées annuellement en France<sup>2</sup>

1 salarié exposé sur 2 travaille dans un établissement de moins de 50 salariés

<sup>1</sup> Source Dares 2021 données 2017 - <sup>2</sup> Source INRS 2005

## Amiante: CHIFFRES CLEFS



1<sup>ère</sup> cause de décès liés au travail, hors accidents du travail

**2**<sup>ème</sup> cause de maladies professionnelles après les TMS

**4 065** maladies professionnelles liées à l'amiante reconnues, dont 83 % sont des cancers (2014)











# Clarification et diffusion de la démarche de prévention du risque chimique/ focus silice et amiante

#### **CHIFFRES CLEFS**



11 % des travailleurs déclarent être exposés à au moins 1 agent chimique cancérogène<sup>1</sup>

**4,8** millions de tonnes d'agents chimiques CMR utilisées annuellement en France<sup>2</sup>

1 salarié exposé sur 2 travaille dans un établissement de moins de 50 salariés

<sup>1</sup> Source Dares 2021 données 2017 - <sup>2</sup> Source INRS 2005

## Amiante: CHIFFRES CLEFS



1<sup>ère</sup> cause de décès liés au travail, hors accidents du travail

**2**<sup>ème</sup> cause de maladies professionnelles après les TMS

**4 065** maladies professionnelles liées à l'amiante reconnues, dont 83 % sont des cancers (2014)









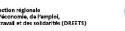


AXE 2: Structure, Développer la PDP, la prévention de l'usure, le développement du maintien dans l'emploi et accompagner les salariés et les entreprises concernées

> Prévenir la désinsertion et l'usure professionnelle en accompagnant les salariés et les entreprises concernées, pour faciliter le maintien en emploi

> > 5 actions













## Renforcer la prévention primaire collective de l'usure professionnelle

#### **CHIFFRES CLEFS**



**45** % des travailleurs déclarés inaptes sont des ouvriers

**42,8** %, c'est le taux d'emploi fin 2017 des personnes âgées de 55 à 64 ans

Principales pathologies conduisant à une inaptitude : musculosquelettiques (47 %) et troubles mentaux et du comportement (31 %).











## Repérage précoce et prise en charge des salariés en risque de désinsertion professionnelle

#### **CHIFFRES CLEFS**



**11 158** salariés ont été déclarés inaptes en Hauts-de-France (2018).

Arrêts de travail d'au moins 30 jours : plus souvent des hommes, des salariés entre 25 et 34 ans et 45 ans et plus.

4 secteurs pour lesquels les arrêts sont plus nombreux : industrie, santé humaine et action sociale, construction et logistique.













### Accompagnement des SPST à la mise en place des cellules PDP

#### **CHIFFRES CLEFS**



**15** Services de prévention et de santé au travail agissent sur les 5 départements des Hauts-de-France (2021)

**2,6** millions d'actifs sont potentiellement concernés par une action PDP en région (2018)

**70** % des salariés déclarés inaptes ont une formation inférieure au baccalauréat (Atlas 2017)











## Valorisation des actions en faveur du maintien dans l'emploi

#### **CHIFFRES CLEFS**



**2000** maintiens en emploi accompagnés chaque année par les Cap emploi de la région.

**46** % des personnes en maintien en emploi ont 50 ans et plus.

**45** % des travailleurs déclarés inaptes sont des ouvriers.

(Sources Agefiph 2018 et ISTNF 2018)













## Mobiliser les entreprises pour le maintien en emploi des salariés atteints de MCE

#### **CHIFFRES CLEFS**



**15** % des travailleurs sont concernés par les maladies chroniques évolutives

25 % de la population active pourrait être concernée d'ici à 2025 (Cese 2019)

Chaque année, 400 000 personnes apprennent qu'elles sont touchées par un cancer, dont 160 000 sont en emploi.

Plus de 50 000 femmes diagnostiquées chaque année pour un cancer du sein. Plus de la moitié d'entre elles ont moins de 65 ans et sont donc susceptibles d'exercer activité professionnelle.











#### AXE 3: Adapter la politique de santé aux défis d'aujourd'hui et de demain

Encourager le développement d'une culture partagée de la santé ( santé publique, santé au travail, santé environnement )

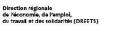
Anticiper les crises pour mieux les gérer et limiter leurs effets dans la durée Développer la recherche et améliorer les connaissances notamment sur les risques émergents

1 action

1 action

1 action













## Améliorer nos connaissances pour mieux agir



Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)









## Développer une approche partagée de la santé au travail



Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)









## **Anticiper les crises**

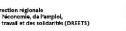
## **CHIFFRES CLEFS**



154 installations classées Seveso en région Haut-de-France dont 95 en seuil haut

81 % des établissements ont eu recours en France à l'activité partielle lors du 1er confinement lié à la crise sanitaire











## AXE 4: Consolider le pilotage et la gouvernance de la prévention des risques professionnels et de la santé au travail

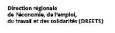
Renforcer la paritarisme et le dialogue social au bénéficie de la prévention et de la santé au travail

2 actions

Renforcer
l'accompagnement des
entreprises par la
mobilisation des branches
professionnelles et la
coordination des acteurs de
prévention

1 action













Accompagnement de la gouvernance régionale en santé au travail



Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)









#### Amélioration de la formation des élus du CSE

### **CHIFFRES CLEFS**



**66** Organismes de formation agréés en santé sécurité et conditions de travail en Hauts-de-France

380 formations initiales dispensées en 2021

3 121 membres de CSE ou CSSCT formés











## Renforcer la place des SPST auprès des entreprises

#### **CHIFFRE CLEF**



**15** Services de prévention et de santé au travail agissent sur les 5 départements des Hauts-de-France (2021)











#### **AXE transversal**

AT graves et mortels

**Chantier Canal Seine Nord Europe** 

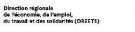
Une communication au service la prévention

2 actions

2 actions

1 action













#### Des observatoires des ATGM

## **CHIFFRES CLEFS**



**102** accidents du travail mortels reconnus en Hauts-de-France en 2019

**2 815** AT graves dont 651 ayant engendré le versement d'une rente

#### **CHIFFRES CLEFS**



**66** établissements d'enseignement agricole en Hauts-de-France dont 17 publics et 45 privés.

**47** sites d'apprentissage et 41 sites de formation continue.

12 401 élèves et étudiants

4 012 apprentis

**731 500** heures stagiaires de la formation continue













#### Renforcer la santé et la sécurité sur le chantier Canal Seine Nord

## **CHIFFRES CLEFS**



700 hectares à aménager

**69** ouvrages d'art à construire sur les 107 km du tracé

2028 : date de mise en service

#### **CHIFFRES CLEFS**



107 km de canal creusés

**5 000** intérimaires au moins en emplois directs et indirects

**19** % des jours d'arrêts pour 11 % des heures travaillées intérimaires en BTP











## Une communication au service de la prévention

#### Linkedin



#### Facebook



<u>Présentation – Santé Travail HDF (sante-travail-hdf.fr)</u>













## **MERCI DE VOTRE ATTENTION!**

Merci de prendre quelques instants pour répondre à ce questionnaire d'évaluation



Fraternité







